

» Pour terminer, permettez-moi, Monsieur, de vous entretenir de ce qui fait l'objet d'une réclamation assez souvent répétée :

» Ne serait-il pas possible, lorsque les pompiers, à la suite d'un incendie, rentrent, pendant la nuit, à leur hôtel, qu'on se dispensât de battre la caisse en traversant la ville ?

» Il ne faut pas oublier que si nos concitoyens sont présents sur le lieu du sinistre, il n'est pas précisément indispensable de réveiller les femmes, les enfants et surtout les personnes malades.

» Je laisse ceci à l'appréciation de qui de qui de droit.

» Votre abonné,
» X... »

Nous avons supprimé de cette lettre quelques réflexions faites sans doute avec la meilleure intention, mais qui touchent de trop près au dangereux chapitre des personnalités.

Nous nous empresserons toujours de publier toutes les réclamations qui pourraient être de quelque utilité.

La réclamation qui fait l'objet de cette lettre a déjà été soumise au conseil d'administration du corps des pompiers. Des ordres sont donnés pour qu'il soit fait droit à la demande de notre concitoyen.

J. R.

Dimanche dernier, notre magnifique bataillon de Sapeurs-Pompiers célébrait la fête de Saint-Mamert. A dix heures, M. le Maire et son adjoint ont passé en revue, sur la place de la Mairie, ces compagnies d'élite dont on a admiré la belle tenue. Un grand nombre de spectateurs assistaient à cette revue pendant laquelle la musique de la Grande-Harmonie a exécuté plusieurs morceaux avec un ensemble vraiment remarquable.

A deux heures, un banquet de 250 couverts a eu lieu dans le grand salon de l'Hôtel. Les autorités ont honoré de leur présence cette réunion de famille.

Un toast porté par M. le Maire, à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince impérial a été couvert d'applaudissements. Tous les convives ont répondu par les cris de : Vive l'Empereur ! En ce moment, le canon se faisait entendre, et les tambours battaient aux champs ; c'était un véritable enthousiasme.

M. Grimonprez, capitaine-commandant, a porté à M. le Maire et à l'administration municipale un toast qui a été fort applaudi.

Un dernier toast, porté par M. le capitaine Ed. Deladerrière, aux invités ainsi qu'aux pompiers de Courrière, a été chaleureusement applaudi.

Le soir il y a eu illumination, puis un bal pour clore la première journée de la fête.

Le lundi matin, une messe a été célébrée pour les pompiers décédés. Le plus profond recueillement n'a cessé de régner pendant cette cérémonie religieuse.

Après la messe, le bataillon s'est rendu au cimetière. Une couronne a été déposée sur la tombe de César Delannoy, qui est mort victime de son dévouement dans l'incendie du 21 décembre 1859.

On espère élever prochainement, au moyen d'une souscription, un modeste monument à la mémoire de ce digne citoyen.

Disons en terminant que nous savons de bonne source que les améliorations réclamées en faveur du corps des Sapeurs-Pompiers seront prochainement l'objet d'un examen sérieux de la part de l'administration municipale. Il y a donc lieu

d'espérer que les mesures devenues indispensables seront bientôt mises à exécution, et que les hommes dévoués qui exposent leurs jours pour accomplir un devoir, seront l'objet de la sollicitude particulière de ceux qui représentent les intérêts de notre cité.

Le tir à l'arc est encore en grand honneur dans quelques-uns de nos départements. On en peut juger par l'importance des prix offerts par la compagnie de l'arc de Caumont (Aisne), pour un tir qui doit avoir lieu prochainement.

Ces prix s'élèvent à une valeur de 1,800 fr., ils sont le produit d'une souscription de personnes généreuses de Chauny, de Caumont, de Commenchon et d'autres communes, et consistent en objets d'argent et de vermeil. Les plus beaux ont été offerts par M. Ernest Hébert, et par la compagnie de Caumont. On y compte 8 couverts en argent uni, 6 couverts à filets, 42 cuillères en vermeil, 8 gobelets, 8 timbales, 7 tasses, 22 cuillères à café et une casserole.

En outre, deux primes seront offertes, l'une à la compagnie la plus nombreuse à la parade, l'autre à la compagnie la plus éloignée, au nombre de six tireurs au moins, avec tambour et drapeau.

Parmi les prix d'honneur accordés aux sociétés qui auront fait le plus grand nombre de beaux coups, on remarque un très bel arc en fer, avec un splendide carquois monté ; un huilier et une montre.

La date précise du premier coup de canon qui ait été tiré en France est un problème historique dont les érudits ne désespèrent pas de trouver la solution. Ducange, au dix-septième siècle, et M. Lacabane, dans le nôtre, avaient reculé cette date, pour la France, au moyen d'actes datés de 1339 et 1338. Ce dernier savant avait, en outre, publié des pièces tirées des archives de Florence, où, à la date de 1326, il était parlé des canons de métal.

Un article publié par M. Lorédan-Larchey, dans la Revue européenne, rend momentanément à la France la priorité que lui avait enlevée cette dernière découverte. L'examen d'une chronique manuscrite conservée à la bibliothèque d'Epinal lui a permis d'établir que, dès 1324, les habitants de Metz avaient, dans une sortie, employé avec succès, en rase campagne, le tir de deux canons.

Les recherches actives que M. Lorédan-Larchey poursuit dans les archives provinciales lui font espérer de remonter plus haut encore.

Le concours général et national d'agriculture a été ouvert le 17 de ce mois.

Cn a reconnu que le grand Palais de l'Industrie lui-même, si vaste qu'il soit, était de beaucoup insuffisant pour abriter les amins, les machines et les produits. Il a fallu parer à cette insuffisance.

On a entouré de barrières à claire-voie d'un mètre de haut, toute la partie méridionale des Champs-Élysées limitée à l'orient par la place de la Concorde, au nord par les jardins du pavillon de l'Horloge, du pavillon Le Doyen, jusqu'au pavillon du nord du palais de l'Industrie, au midi par la chaussée du Cours-la-Reine la plus rapprochée de la Seine, à l'ouest par le concert Musard et l'avenue d'Antin. Sur les huit ou dix avenues de différentes longueurs qui se trouvent enfermées dans cette enceinte, il se trouve de grandes tentes pour les animaux, les machines et les instruments, et tous les produits qui n'ont pu trouver place dans ce palais.

Sous la nef, la Société impériale d'horticulture a terminé les préparatifs de sa belle et

riche exposition qui est ouverte depuis quelques jours.

Enfin, toute la partie nord des Champs-Élysées comprise entre la place de la Concorde, l'avenue de Marigny, l'avenue Gabriel et la grande avenue, est occupée par des terrassiers et des jardiniers qui transforment en parc anglais ce côté de la grande promenade. Comme on a déjà transformé l'année dernière la partie méridionale.

L'administration des lignes télégraphiques se prépare à faire cette année des travaux considérables. On en jugera par l'énumération suivante :

- 1° Ligne des nouveaux bureaux de Paris.
- 2° Ligne de Lyon à Nice.
- 3° Ligne de Paris à Reims.
- 4° Ligne de Paris à Nevers.
- 5° Ligne de Rouen à Calais.
- 6° Ligne de Lille à Strasbourg.
- 7° Ligne de Saint-Etienne à Annonay.
- 8° Ligne de Bordeaux à Angers.

Une découverte intéressante pour la teinture vient d'être faite par un chimiste de Lyon. Il s'agit d'un nouveau vert solide.

L'inventeur, dit le Salut public, aurait été mis sur la voie par une note de M. de Montigny, adressée de Chine. Cette note portait que le vert chinois était tiré de l'écorce du nerprun. Par quels procédés ? Là était la question difficile à résoudre. Il s'est mis bravement à l'œuvre ; il y est arrivé. La découverte étant garantie par des brevets, nous ne croyons commettre ici aucune indiscretion. Le bois dont on extrait ce vert est fort commun ; dans un village aux portes de Lyon, on en fait des fagots entiers en quelques heures. Nous ajouterons que la manipulation en est des plus simples ; il suffit de la que le vert dont nous parlons pourra se livrer à bas prix : 40 ou 50 fr. le kilogramme, peut-être, pendant que le vert de Chine coûte 508 fr. à la consommation. Le vert est beau ; nous avons été à même de le voir appliqué à toutes sortes d'étoffes. Au lieu de bleuir à la lumière, il vertit encore davantage. On assure qu'il est parfaitement solide et qu'il ne se décompose point au contact prolongé de l'air et du soleil, comme il est arrivé à tous les verts découverts jusqu'à ce jour, à l'exception du vert anglais.

M. Ayraud-Degeorge vient d'être autorisé, par M. le ministre de l'intérieur, à reprendre à Lille la publication du journal politique et quotidien qui paraissait à Arras sous le titre de Propagateur du Pas-de-Calais. Ce nouveau journal aura pour titre le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais.

Tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Paris vient de rendre un jugement dont nous croyons devoir reproduire la substance, dans le but d'appeler l'attention du commerce sur les conséquences qui peuvent résulter pour lui de toute convention aux prescriptions de l'arrêté du Ministre des finances en date du 9 Juillet 1856.

Cet arrêté a été rendu en vue de venir en aide au commerce et de lui faciliter les transactions, en assimilant aux imprimés, dont le prix d'affranchissement est d'un centime par paquet de cinq grammes, l'envoi par la poste des échantillons de marchandises.

Aux termes de l'article 5 de cet arrêté, les échantillons doivent porter une marque de fa-

brique ou un timbre de marchand ; sur le paquet, l'expéditeur a le droit d'inscrire à la main des numéros d'ordre et des prix.

Or, des abus se sont produits ; les annotations autorisées sur les étiquettes des paquets d'échantillons ont été augmentées d'un mot, puis de deux, et prenaient peu à peu le caractère d'une véritable correspondance.

Six procès-verbaux de contravention ont été dressés contre le sieur Housseau, commissionnaire en grains et farines, rue de Gramelle-St-Honoré, 35, et il a été renvoyé en police correctionnelle pour infraction à la loi.

En raison du peu de gravité de ces contraventions (dit la plainte de l'administration), l'administration avait, dès le principe, proposé des transactions auxquelles, toutes modérées qu'elles étaient, M. Housseau n'a pas adhéré.

Ce refus ayant placé l'administration des postes dans une situation qu'elle ne peut accepter sans compromettre le privilège que la loi lui a réservé, l'affaire a suivi son cours.

Le tribunal a condamné le sieur Housseau à six amendes de 150 fr. chacune, soit ensemble 900 fr.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Villeneuve-la-Guyard :

Voici quelques détails sur l'épouvantable ouragan qui vient de dévaster nos campagnes si belles et si riches :

Vendredi dernier, à sept heures, un nuage a crevé sur Villeneuve, suivant la direction ouest-sud-ouest, et étendant ses ravages depuis Villeneuve jusqu'au delà de Bray-sur-Seine. Jamais de mémoire d'homme, à Villeneuve du moins, des grêlons plus gros n'ont été vus ; jamais pareille avalanche de morceaux de glace mêlés de pluie n'a couvert la terre. En moins de cinq minutes, la grêle s'est accumulée de plus de 20 centimètres dans les champs, coupant les jeunes nouragues, détruisant les fleurs et les feuilles, et jonchant la terre de débris. Jamais espoir d'une plus belle, d'une plus abondante récolte n'a été plus promptement et plus complètement détruit ; la grêle était grosse comme des œufs de pigeon, et en plusieurs endroits dépassait de beaucoup ce volume.

Que pouvaient faire contre un tel fléau, chassé par un vent violent, les bourgeois, les fleurs épanouies sur nos arbustes ! Aussi tout a été broyé, haché. La vigne est entièrement perdue, les arbres à fruits sont dépouillés de leur verdure et de la grande partie de leurs fruits. Les seigles, les luzernes, les trèfles, les graminées sont fauchés ou enfouis dans la boue ; les fromens ont moins souffert et pourront encore donner une récolte passable. Les dégâts ont été encore plus affligeants dans les jardins ; là, châssis, cloches, serres-chaudes, tout a été brisé ; les espaliers entièrement dénudés ; on cite le château de Misy où 1,500 vitres ont été cassées. Maintenant, si l'on réfléchit que la largeur du nuage était de près de 7 kilomètres, on jugera du chiffre énorme des pertes occasionnées dans la partie la plus riche de notre département de Seine-et-Marne, bien plus maltraité encore que le nôtre, les communes de Villeneuve la Guyard, Villeblevin, Saint-Agnan, Chaumont, Vinneuf, Courlon, une partie de Champigny, ont été complètement ravagés et n'ont plus aujourd'hui que des regrets à donner à une récolte qui s'annonçait sous les plus favorables auspices.

— La supériorité des manœuvres de l'armée française est si hautement reconnue, que le duc de Cambridge, commandant en chef de

Le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, était aussi, comme on s'exprimait alors, très-curieux d'horlogerie. La veille d'une grande bataille, il démontait tranquillement une pendule. Mais il les brisait lorsqu'elles sonnaient l'heure de faire ce qui lui déplaissait.

Le prince de Conti était devenu habile dans la mécanique ; c'était un esprit juste et très-étendu. Quand il causait astronomie ou mécanique dans le grand salon de Marly, les courtisans faisaient cercle autour de lui au point de rendre Louis XIV jaloux de cet empressement. On disait que sa conversation faisait oublier l'heure des repas. Mais elle n'aurait pas produit cet effet sur un astronome allemand ou anglais. En voici la preuve :

Le duc de Chevreuse et le chevalier Temple, envoyés en France par le gouvernement anglais avec une mission diplomatique, se rencontrent un jour dans la galerie de Versailles, et se mettent à parler de machines qu'ils aimaient beaucoup l'un et l'autre. Le duc de Chevreuse eut causé jusqu'à minuit sans penser à l'heure, mais l'amour de la mécanique n'avait pas le même empire sur le chevalier Temple. Aussi, entendant sonner deux heures, il saisit le duc par le bras en lui disant : « Monsieur, vos entretiens sont fort attachants, mais de toutes les machines les plus merveilleuses, je n'en connais pas de si belle et de si attrayante en ce moment que la tourne-broche qui m'appelle à dîner. » Et le chevalier plante là monsieur le duc.

Maurice de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, était encore un grand amateur de mécanique, et s'occupait beaucoup d'inventions qui lui absorbaient beaucoup d'argent, mais le trésor royal n'était pas avare pour lui. « Je l'ai vu, dit Voltaire, construire sur la Seine une galère

qui devait remonter de Rouen à Paris, en douze heures. La machine lui coûta dix mille écus et les ouvriers se moquaient de lui. Mademoiselle Lecouvreur disait : qu'allait-il faire dans cette galère ? On voit que le maréchal de Saxe sentait le besoin de communications promptes ; mais il eut été fort étonné si on lui eut dit que sa galère n'était qu'un plaisir et que dans cent ans avec un peu d'eau bouillante, ce trajet de Rouen à Paris s'effectuerait en trois heures. Nous avons vu cette galère : elle est gravée dans le recueil de l'Académie des sciences ; elle est assez ingénieuse, mais si compliquée que nous doutons fort qu'elle n'eût pu marcher 24 heures. Il faut convenir que le maréchal trouva des choses d'une application plus utile : c'est à lui qu'on doit la perfection de la machine qui existait autrefois sous le Pont Neuf à Paris et qui servait à monter les bateaux depuis le Pont Neuf jusque dans la partie du fleuve appelé le bassin, sans le secours de chevaux dont l'usage était très-incommode et même très-dangereux pour la circulation.

Frédéric-Guillaume de Prusse, père du grand Frédéric, aimait la peinture à la rage. Or, comme son talent ne dépassait pas celui d'un peintre d'enseigne, nous le rangeons ici parmi les artisans. Dans ses accès de goutte, il s'amusa à peindre les grenadiers de sa garde. Le rouge était sa couleur de prédilection ; il en chargeait les joues de ses personnages, et même lorsque le grenadier qui posait devant lui n'était pas assez coloré ; il barbouillait de rouge la figure de son homme, afin que le modèle ressemblât davantage au portrait.

Pierre le Grand exerça, comme on sait, la profession de charpentier sous le nom de Michactloff, dans le village de Saarlam, en Hol-

lande, où il passa dix mois. Quand le czar vint à Paris, les arts mécaniques attirèrent de préférence son attention. Il aimait à visiter les principaux ateliers de Paris se faisant tout expliquer par les ouvriers. Rien de ce qui pouvait être utile n'était négligé par ce prince ; il s'était échappé des neiges du Nord pour recueillir dans les pays civilisés tout ce qui pouvait aider à la transformation d'un peuple barbare. C'était un spectacle curieux de voir ce monarque poursuivre dans la journée des projets pleins de grandeur et de redevenir moscovite le soir en se livrant à des orgies : On était obligé de le ramener chez lui en crosse dans un état honteux.

Les curieux qui voyagent en Hollande ne manquent pas d'aller voir à Saardam une mauvaise cabane faite de planches et composée seulement de deux chambres. On y voit encore le lit de camp où couchait Pierre I^{er}. Les murs sont garnis de haut en bas d'inscriptions en l'honneur du czar. Dans une armoire où le czar mettait ses habits de charpentier et ses vivres, se trouvent deux gros volumes dont les feuillets sont pleins de notes et de réflexions des étrangers qui visitent cet asile d'un grand homme.

Le grand Condé enfermé à Vincennes par ordre de Mazarin occupait son temps à cultiver des œillettes. Mlle Scudéry, qui visita sa chambre peu de temps après la sortie du prince, y trouva encore des œillettes sur lesquels elle fit un impromptu à loisir qui figure dans ses œuvres.

En voyant ces œillettes qu'un illustre guerrier Arrosa d'une main qui gagna des batailles, Souviens-toi qu'Apollon bâtitait des murailles, Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier.

Le goût de la culture des fleurs et de l'horti-

culture suivit Condé après sa détention. Il se faisait donner des leçons de greffe par Laquintine, le créateur du potager de Versailles, Louis XIV lui-même, sur le retour de l'âge, quelquefois passait plusieurs heures dans son potager et s'amusa à façonner des arbres sous la direction de Laquintine.

Parmi nos rois de France nous eûmes des tourneurs, des serruriers, des forgerons, des armuriers. Louis XV, dans sa jeunesse tournaient des tabatières de bois ; Charles XI, qui aimait, malgré la faiblesse de sa constitution, les exercices violents, n'était jamais plus heureux que quand il frappait sur une enclume, il forgeait des casques et des cuirasses ; Louis XVI avait un goût très-prononcé pour la serrurerie. On voit encore dans les combles de Versailles l'atelier où il forgeait avec Garnin. Cet ouvrier serrurier qui l'aida à fabriquer la fameuse armoire de fer et qui plus tard en fit connaître l'existence. Louis XVI polissait des serrures tandis que la constituante détruisait son pouvoir. On montre à Fontainebleau dans le boudoir de Marie-Antoinette deux espagnolettes de fer bleu au feu avec des poignées de cuivre artistement ciselées, qu'on attribue à l'infortuné monarque.

J. BAISSAS.

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la quatrième page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend, et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet : c'est l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

Cette préparation hygiénique combat avec succès les effets corrosifs produits par la transpiration, et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.